

Mercredi 08 Avril 2009 - n°459

- Politique de la ville - Le gouvernement veut bousculer la géographie et la contractualisation
Social - CCAS - Livre blanc de l'action sociale territoriale
- Guichet fiscal unique - Mis en place à tous les niveaux

- Education et prévention sanitaire - Programme de distribution de fruits à l'école, cofinancé par l'Europe
- Appel à projets « Bonheurs de villes »
- Agenda
Education - Précisions sur la mastérisation de la formation des maîtres

Politique de la ville - Le gouvernement veut bousculer la géographie et la contractualisation

La secrétaire d'État chargée de la politique de la ville, Fadela Amara, entame une concertation sur la géographie prioritaire de la politique de la ville et la contractualisation.

En droite ligne avec les orientations du Comité de modernisation des politiques publiques prises il y a un an, les moyens dédiés à cette politique doivent faire l'objet « d'une plus grande concentration géographique et temporelle dans les quartiers les plus en difficulté où la solidarité locale est insuffisante ». Au niveau de la contractualisation, il s'agit de « privilégier l'échelon intercommunal comme acteur central du pilotage local des politiques urbaines ».

Zonage

Actée par la loi de finances pour 2008, une révision de la carte des Zones Urbaines Sensibles (ZUS) est prévue en 2009. Historiquement, ces ZUS correspondaient en 1996 à la totalité de la géographie d'application de la politique de la ville et étaient définies à l'origine comme des zones « caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi ».

Des « strates de difficultés supérieures » sont venues dans le même temps se superposer (Zones de Redynamisation Urbaine – ZRU, puis les Zones Franches Urbaines – ZFU) rendant la géographie d'intervention de plus en plus complexe, zonages auxquels il a fallu ajouter des niveaux d'action de priorité servant de référentiel aux interventions de l'Agence Nationale de Renouveau Urbain (ANRU)... Enfin sans compter depuis fin 2006 avec la mise en place des Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) dans près de 3 000 communes - l'apparition de 2 493 quartiers, cibles jugés prioritaires.

Il existe aujourd'hui 751 ZUS, et au sein de ces ZUS, 435 ZRU et 100 ZFU. Au niveau des villes moyennes, deux tiers d'entre elles, soit une centaine parmi les villes membres de la FMVM, sont concernées par la présence d'une ou plusieurs ZUS.

Des conséquences non négligeables

Les avantages attachés à ces zonages sont considérables. Ils ont pour finalité principale le développement de l'emploi, le maintien dans la diversité des fonctions urbaines (exonération fiscales et sociales pour les employeurs, majoration des aides FISAC) et du logement au sein de ces quartiers, la diversité de la population y résidant (exonération de surloyer), le maintien des services au public (création de pharmacies), l'aide aux bailleurs sociaux gestionnaires des logements dans ces quartiers (exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties).

Cette réforme aura aussi un impact important sur le budget des communes en modifiant les conditions de répartition de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), dont les textes actuels permettent de substantiellement majorer l'attribution de certaines communes (celles ayant notamment une ou plusieurs ZUS et une ZFU).

En outre, les communes qui sortiraient des périmètres ZUS ne pourraient plus bénéficier des dispositions attachées au surclassement démographique qui leur apporte des possibilités supplémentaires de recrutement des cadres. Les traitements des fonctionnaires (Etat et collectivités territoriales) seraient également touchés puisque la réforme des ZUS aura des conséquences sur la répartition de la Nouvelle Bonification Indiciaire Ville.

Contractualisation

En matière de contractualisation, le gouvernement estime que la mise en place des CUCS est restée trop déconnectée de la géographie prioritaire de la politique de la ville. Optant pour l'adoption d'outils contractuels plus performants, il semblerait possible que de nouveaux contrats « politique de la ville » conjuguent à la fois le maintien d'un dispositif contractuel et la mise en place d'appels à projets pour des thèmes sur lesquels l'État estimera nécessaire de mettre l'accent.

Par ailleurs, compte tenu de l'imbricatio existant entre la compétence de certains EPCI en matière de politique de la ville et les interventions sociales menées directement par le département ou la commune, le Gouvernement souhaite clarifier l'exercice de cette compétence. De même, se pose la question d'un pilotage obligatoire des prochains dispositifs contractuels de la politique de la ville par les EPCI.

À l'issue de la concertation lancée par Fadela Amara - à laquelle la FMVM est actuellement associée - cette démarche de géographie prioritaire devrait donc conduire à ce qu'un nombre limité de quartiers en difficulté et dans un contexte général de pauvreté, cumule l'ensemble des moyens d'action de l'État (exonérations, moyens du PNRU,

moyens de développement social). Parallèlement, les territoires les moins en difficulté et où les capacités de solidarité locales existent, devraient bénéficier avant tout d'une meilleure mobilisation des moyens des collectivités territoriales et des politiques de droit commun de l'État, et de son expertise...

Enfin, outre les traditionnels indicateurs utilisés pour les zonages liés à la politique de la ville (taux de chômage, logements, démographie...) d'autres indicateurs pourraient être rendus utilisables comme les retards de scolarité, la densité d'établissements de commerce ou d'offre de soins ou encore les faits délictueux.

SOCIAL

CCAS - Livre blanc de l'action sociale territoriale

Au travers de ce Livre blanc de l'action sociale territoriale, l'UNCCAS (Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale) vise à mettre en valeur le rôle et la valeur ajoutée apportée par l'action sociale publique locale et fait des propositions pour gagner en efficacité. Le document s'articule autour de trois grandes parties : les éléments de contexte et les objectifs de l'UNCCAS ; les constats et les bonnes pratiques observées sur le terrain ; les propositions notamment pour améliorer le maillage territorial des équipements et services de proximité. L'action des CCAS/CIAS, au plan local, et les contributions de l'UNCCAS au débat national, s'inscrivent dans un contexte marqué aujourd'hui par une importante crise économique et financière mais aussi par de fortes attentes en matière sociale.

Contexte de crise

En effet, le livre blanc évoque les perspectives de son action marquée par la crise économique, à partir d'une étude du CREDOC de décembre 2008. Celle-ci montre que les populations les plus en difficulté sont celles déjà suivies par les CCAS/CIAS. Entre septembre et novembre 2008, 43 % des ménages pauvres ont ainsi eu des difficultés pour régler leurs factures (la part de la population générale se situant à 23 %), 12 % des ménages étant sujets à une procédure de saisie. Plus inquiétant pour la situation sociale à venir, selon le livre blanc, l'enquête souligne qu'un tiers des ménages pauvres renonce à des soins de santé et que près de la moitié des ménages français réduit ses achats alimentaires, cette réduction portant, dans les ménages les plus pauvres, sur les fruits, les légumes et la viande.

Constat

Le Livre blanc de l'UNCCAS dresse aussi un constat des bonnes pratiques observées sur le terrain en matière sociale. Dans ce cadre, le président de l'UNCCAS a évoqué les atouts du CCAS en termes de proximité, de réactivité, d'innovation. Selon lui, le CCAS est : « un outil qui a su s'adapter à tous les mouvements d'organisation territoriale, centralisateurs ou décentralisateurs ». Partant de l'analyse du terrain, l'UNCCAS a souhaité « faire la preuve, par l'exemple » de ce qui fonctionne en s'intéressant à l'ensemble de l'organisation sociale territoriale. L'action de nombreux CCAS/CIAS, situés en villes moyennes sont cités : Clamart, Saintes, Grand Auch, Châlons-en-Champagne, Blois, Tourcoing...

Propositions

Le Livre blanc est surtout l'occasion de lancer sept propositions :

- 1- maintenir la clause générale de compétences des villes, en renforçant les capacités d'analyse des besoins sociaux au plan local ;
- 2- renforcement du rôle de l'Etat qui doit notamment pleinement jouer son rôle de péréquation afin de réduire les inégalités territoriales et mieux associer les collectivités territoriales dans les négociations des conventions ;
- 3- lier la notion de « territoire pertinent » avec à l'objectif de maillage des équipements et services. Cela passe notamment par l'incitation au regroupement des collectivités sur la base du volontariat ;
- 4- valoriser la formation et les acteurs, qu'ils soient élus, professionnels ou bénévoles ;
- 5- réfléchir aux moyens mis en œuvre à travers des conventions d'objectifs et de gestion pour responsabiliser l'ensemble des acteurs ;
- 6- conforter le rôle original, particulier et fondamental du CCAS/CIAS en affirmant sa vocation d'expérimentation sociale ;
- 7- expérimenter ces propositions sur des territoires volontaires.

<http://www.unccas.org/publications/docs/UNCCAS-livre-blanc.pdf>

Guichet fiscal unique - Mis en place à tous les niveaux

Dans le cadre de la fusion entre la Direction générale des impôts et de la Direction générale de la comptabilité publique, annoncée dès avril 2008 aux associations d'élus locaux, Eric Woerth, ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, vient d'indiquer que la création de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) entrait maintenant dans une phase de mise en œuvre concrète au plan territorial.

En particulier, la mise en place du Guichet fiscal unique va être réalisée progressivement sur l'ensemble du territoire à compter de 2009.

Dans les villes où existent un centre des impôts et une trésorerie - dans la plupart des villes moyennes - un service des impôts des particuliers est créé par le regroupement des deux services, et dans celles où il n'existe pas de centre des impôts, un accueil fiscal de proximité sera assuré par les trésoreries.

Selon le ministre, la création de ces Guichets fiscaux uniques conforte la présence territoriale des services financiers de proximité, dont l'implantation évoluera dans le strict respect de la charte des services publics en milieu rural.

Eric Woerth précise avoir demandé aux trésoriers payeurs généraux et aux directeurs des services fiscaux d'assurer l'information des élus locaux sur le calendrier de mise en place du Guichet fiscal unique dans chaque département.

Education et prévention sanitaire - Programme de distribution de fruits à l'école, cofinancé par l'Europe

Les commissaires européens à la Santé, à l'Education et à l'Agriculture ont lancé un nouveau programme de distribution de fruits à l'école, pour la rentrée 2009-2010, validé en décembre 2008 par les 27 pays de l'Union européenne. Cofinancé à 50 % par des fonds européens, il prévoit, à ce stade, un budget de 11,78 millions d'euros alloué à la France.

Ce projet s'inscrit dans le prolongement de l'opération « Un fruit pour la récré », mis en place par le ministère de l'Agriculture, et qui prévoyait la distribution de fruits dans des écoles maternelles et primaires françaises, en ciblant particulièrement les zones d'éducation prioritaire.

Le projet européen vise quant à lui toutes les écoles sans privilégier particulièrement les ZEP. Il prévoit la distribution d'un fruit par enfant et par semaine pendant un an. Ces fruits devraient respecter des critères de qualité exigeants et être de préférence des produits saisonniers d'origine locale et provenir en priorité de filières durables.

Un enjeu de santé publique

Selon les estimations, 22 millions d'enfants européens présentent une surcharge pondérale ; parmi eux, 5 millions sont obèses, et ce chiffre augmente de 400 000 chaque année. L'alimentation joue un rôle fondamental dans la réduction du taux d'obésité et du risque de maladies graves, tels que les maladies cardiovasculaires et le diabète. L'organisation mondiale de la Santé recommande une consommation journalière de 400 grammes de fruits et légumes par personne. Mais la majorité des européens ne parvient pas à cette quantité. La consommation est même en baisse dans de nombreux endroits.

L'objectif de l'opération est donc d'ancrer dès l'enfance des bonnes habitudes alimentaires, et ceci particulièrement pour les familles ayant un faible revenu, qui ont tendance à consommer moins de fruits et légumes.

La nécessité de l'accompagnement pédagogique

L'accompagnement pédagogique est nécessaire à une modification durable des comportements alimentaires. Il est également pour la France une condition de l'obtention des crédits. Des outils pédagogiques pour « animer, découvrir, apprendre, jouer et goûter » sont d'ores et déjà à la disposition des écoles et des parents depuis l'opération « Un fruit pour la récré », et directement téléchargeables depuis les sites des ministères de l'Education nationale et de l'Agriculture. Nul doute que, sans perturber les programmes scolaires, ces outils pourraient être réutilisés pour l'opération actuelle, et qu'une résonance de cette distribution de fruits pourra être trouvée dans les écoles durant les cours de français, de sciences naturelles, d'histoire ou de géographie.

Comment y être associé ?

Le coût moyen par an et par enfant est évalué à environ 10 euros. La moitié de cette somme sera donc financé par le budget communautaire, et il appartiendra à la collectivité locale de financer l'autre moitié.

Le pré-engagement des communes permettra au ministère de l'Agriculture de présenter une demande d'enveloppe financière pour la France qui soit la plus proche possible des besoins. Cette demande doit intervenir devant la commission avant le 30 juin 2009.

C'est pourquoi les communes qui souhaitent s'engager dans ce nouveau programme à partir de la rentrée de septembre 2009 doivent rapidement se faire connaître, en indiquant le nombre d'enfants fréquentant les classes de maternelles et de primaire, par courrier électronique à : [\[email protected\]](mailto: )

Au niveau local, c'est la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt qui est l'interlocuteur des communes sur ce dossier.

Appel à projets « Bonheurs de villes »

La FMVM rappelle à ses adhérents qu'ils sont invités à répondre à l'appel à projets « Bonheurs de villes ». Rappelons que les projets et démarches seront sélectionnés en fonction de leur caractère innovant ou reproductible.

Sont concernées par l'appel à projets les initiatives et démarches exemplaires des villes moyennes et des intercommunalités contribuant à :

- 1 • Améliorer le cadre de vie des habitants (aménagement urbain, logement...).
- 2 • Aménager durablement le territoire (environnement, transport...).
- 3 • Développer les services rendus aux habitants (culture, sport, loisirs, action sociale, enseignement, services numériques...).
- 4 • Renforcer l'attractivité du territoire (économie, tourisme, TIC, patrimoine...).
- 5 • Associer les acteurs locaux à la vie de la cité (habitants, associations, commerçants...).

Les adhérents de la FMVM ont jusqu'au 15 avril 2009 pour adresser leur(s) projet(s).

Agenda

9 avril 2009

Paris

- Christian Pierret représente la FMVM au groupe de travail piloté par la ministre de l'Intérieur sur la réforme institutionnelle des collectivités locales

4 et 5 juin 2009

Châlons-en-Champagne

- Assemblée générale de la FMVM

- 4es Assises des Villes Moyennes et Intercommunalité

« Crise, réformes, innovation. Ça bouge ! Les villes moyennes en première ligne »

Renseignements : www.assisesvillesmoyennes.fr/

18 juin 2009

Paris - Formation FMVM

« L'élu local et le développement durable »

<http://www.villesmoyennes.asso.fr/Les-Formations>

EDUCATION

Précisions sur la maîtrise de la formation des maîtres

À l'issue des consultations avec les organisations représentatives des personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur sur la réforme du recrutement et de la formation des enseignants, Xavier Darcos et Valérie Pécresse ont livré plusieurs informations complémentaires.

Ils ont précisé les modalités de concertation qui conduiront à la mise en place de la réforme définitive au cours de l'année 2010-2011. Le processus de concertation avec les organisations représentatives reposera sur 3 groupes de travail chargés d'étudier : les concours de recrutement ; le cadrage des masters et leur articulation avec les concours ; l'organisation et le contenu de la période de formation continue pendant l'année de fonctionnaire stagiaire à l'issue du concours.

Une commission de concertation sur la réforme du recrutement et de la formation a été mise en place. Elle est co-présidée par le recteur Marois et le président de l'université Toulouse II, Daniel Filâtre.

Les ministres ont détaillé les conditions de mise en œuvre de la maîtrise de la formation des enseignants, qui sera engagé dès 2010. Les contenus des concours resteront en l'état pour la session 2010. Pour s'y inscrire, les étudiants devront :

- Soit être titulaires d'un master ou être inscrits en M2 à la rentrée universitaire 2009.

- Soit, à titre exceptionnel, pour la session 2010 des concours : avoir été présents aux épreuves d'admissibilité de la session 2009 ou être inscrits en M1 dans une composante universitaire à la rentrée 2009.

Dès septembre 2009, des stages (rémunérés) de pratique accompagnée ou en responsabilité seront mis en place. À la prochaine rentrée universitaire, les étudiants se destinant au métier d'enseignant pourront bénéficier d'un dispositif d'aides complémentaires mis en œuvre par le ministère de l'Éducation nationale.